



Vous avez un projet sur le territoire Ouest Lyonnais ?

➔ L'Europe peut intervenir dans son financement

LEADER : UN PROGRAMME EUROPEEN AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le **FEADER**, outil européen de financement de la politique de développement rural, a pour objectif, en Région Auvergne-Rhône-Alpes, de valoriser une agriculture et une filière forêt-bois compétitive, la gestion durable des ressources naturelles, la préservation du climat et un développement territorial équilibré des économies et communautés rurales.

LEADER, acronyme de Liaison entre Action pour le Développement de l'Economie Rurale, est un axe du programme FEADER et constitue pour les territoires ruraux l'opportunité de bénéficier de fonds européens pour financer des **projets innovants, structurants, avec une approche ascendante et mettant en œuvre des partenariats entre acteurs publics et privés.**

L'Ouest Lyonnais a élaboré une stratégie et un programme d'actions s'appuyant sur 4 axes de développement, auquel doivent répondre les projets. Il se structure en :

- Un Groupe d'Action Locale (GAL), regroupant représentants des acteurs privés et publics ; celui-ci met en œuvre le programme grâce à une enveloppe financière européenne dédiée.
- Un Comité de Programmation qui examine les projets et sélectionne ceux pouvant bénéficier d'une aide.

GAL Ouest Lyonnais

📠 Syndicat de l'Ouest Lyonnais
25 chemin du stade- 69670 Vaugneray
☎ 04-78-48-37-47
@ <https://www.ouestlyonnais.fr/>

Gaëlle CHARME – Chargée de mission

✉ g.charme@ouestlyonnais.fr

☎ 06-10-51-39-82

Marie-Laure PROST - Gestionnaire

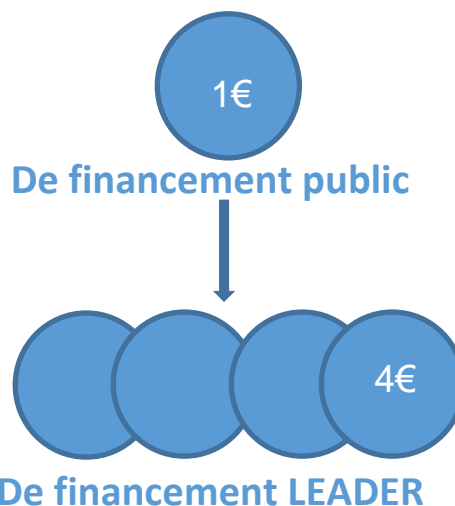
✉ ml.prost@ouestlyonnais.fr

LES PRINCIPALES REGLES DE FONCTIONNEMENT D'UN DOSSIER LEADER

LE TERRITOIRE LEADER OUEST LYONNAIS

FINANCEMENT DES ACTIONS

€ Une enveloppe globale de 1 479 000 €



Pour 1 € de financement public (Etat, Région, Département, communauté de communes, commune...), 4 € de financement LEADER sont mobilisables



Et ... les porteurs de projet doivent, a minima, apporter 20% d'autofinancement à leur action.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE DEPOSER UN PROJET

Le projet se déroule pour tout ou partie sur le territoire de l'Ouest Lyonnais

- Il s'inscrit dans la stratégie Leader et est évalué au regard d'une grille de sélection notamment en termes d'innovation
- Il a obtenu un cofinancement public national (Etat, Région, Département, collectivités locales...)

⚠ Vous devez déposer votre demande d'aide avant de débuter votre projet : aucune dépense ne doit être engagée (devis signé, notification d'un marché, acompte payé...) avant l'émission de l'accusé réception de votre dossier

⚠ Sur les montants éligibles du projet, la structure porteuse doit apporter : des cofinancements publics nationaux et au minimum 20 % d'autofinancement.

⚠ Le cumul de fonds européens sur une même dépense n'est pas autorisé (attention pour les agriculteurs bénéficiant d'un prêt bonifié : celui-ci comporte des fonds européens !).

⚠ Les subventions LEADER ne sont versées qu'une fois que les dépenses sont payées et que les éventuels cofinanciers publics ont soldé leur subvention. Prévoyez une certaine avance de trésorerie !

⚠ Votre projet bénéficie de la participation de fonds européens et vous devez le faire savoir, notamment par la présence des logos (drapeau européen et logo vert et blanc LEADER, comme présentés sur la première page du guide) sur vos supports de communication.

Fiche Action 1 :
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT EN AGRICULTURE POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX D'AVENIR

- Maintenir une dynamique agricole sur le territoire
- Encourager le changement vers des pratiques agricoles plus durables
- Accompagner les mutations de l'agriculture et s'organiser pour préserver une agriculture diversifiée et de qualité

Fiche Action 2 :
ENCOURAGER LES MUTATIONS ÉNERGÉTIQUES EN VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

- Déployer et professionnaliser une gestion durable de la ressource en bois
- Développer et promouvoir la filière bois
- Favoriser la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

Fiche Action 3 :
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ EN SOUTENANT 3 SECTEURS EMERGENTS : LE TOURISME, L'ÉCO-CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Des réflexions, des aménagements et de la mise en réseau des acteurs pour promouvoir le tourisme comme un vecteur de l'économie locale
- Initier, sensibiliser et animer une filière dédiée à l'éco-construction/rénovation
- Accompagner des initiatives dans le domaine de l'économie circulaire

Fiche Action 4 :
RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'IMAGE DE L'OUEST LYONNAIS EN VALORISANT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Développer l'usage du numérique pour faire évoluer les pratiques et l'image du territoire
- Réalisation d'études stratégiques et mise en oeuvre d'actions visant à encourager des comportements de mobilité plus durables sur le territoire de l'Ouest Lyonnais

Fiche Action 5 :
ENCOURAGER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE A DES COOPÉRATIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES

- Préparation des activités de coopération (soutien technique et préparatoire)
- Actions de mise en oeuvre d'activités de coopération

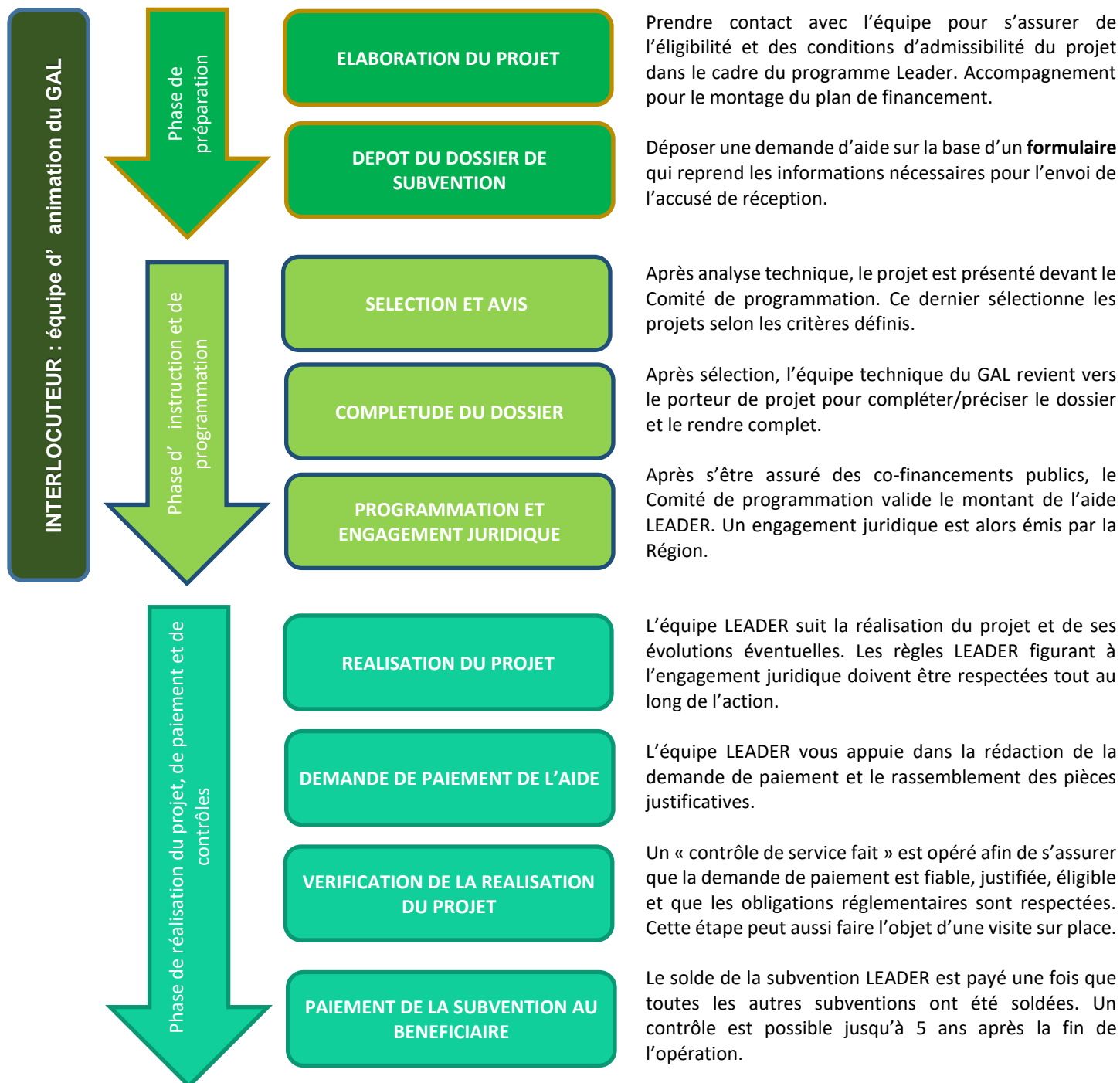
Fiche Action 6 :
ANIMER, SUIVRE, ÉVALUER ET COMMUNIQUER POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

- Piloter la démarche LEADER
- Réaliser des études complémentaires, communiquer et assurer le suivi et la démarche d'évaluation

LA VIE D'UN DOSSIER LEADER

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention nécessite de répondre à certaines conditions et de présenter un dossier complet auprès du GAL Ouest Lyonnais.

Différentes étapes doivent être respectées :



LES REGLES DE PUBLICITE LEADER

Le porteur de projet a l'obligation de faire figurer sur tous les documents et investissement financés les logos de LEADER, de l'Europe, de l'UE s'engage en Auvergne Rhône Alpes et de la structure porteuse du GAL, en téléchargement sur le site de l'Europe en Auvergne Rhône-Alpes Auvergne¹.

¹ https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/sites/default/files/page-contenu/KIT%20Publicite_FEADER_AuRA_15-02-19_VF.pdf